

Déontologie de l'avocat et "probité"

Par **So**, le **02/10/2005** à **13:05**

Bonjour ! :))) image not found or type unknown

Lorsqu'un avocat prête serment il jure d'exercer ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Que représente pour vous la "[i:vwowneml]probité[/i:vwowneml]" ?

Personnellement j'aurais tendance à l'assimiler à l'[i:vwowneml]honneur[/i:vwowneml]" et aux "[i:vwowneml]bonnes moeurs[/i:vwowneml]".

Toutefois, j'ai constaté que l'un des textes de référence de la profession (la loi du 31/12/1971) interdit l'accès à la profession d'avocat à toute personne ayant été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissement contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes moeurs...

Bref, si vous pouvez m'apporter vos lumières sur la définition du terme probité ce serait parfait!!!

Merci d'avance! wink image not found or type unknown

Par **jozef**, le **03/10/2005** à **14:40**

tiré du dictionnaire littré en ligne

[quote:fbt1m0ff]
PROBITÉ
(pro-bi-té) s. f.

Exacte régularité à remplir tous les devoirs de la vie civile. Une probité passionnée, indocile, impétueuse, qui suit plutôt la fougue de la nature que la discipline de la raison, qui a plus de courage que d'adresse, BALZ. De la cour, 6e disc. La probité sévère est digne qu'on l'estime ; Elle a tout ce qui fait un grand homme de bien, CORN. Othon, II, 4. Examinez hardiment et sévèrement ; bas toute tendresse ! car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble, Lettre de Vauban à Louvois, Revue des Deux-Mondes, 1er février, 1862, p. 632. Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur et de la probité, qu'il ne nuit à personne, qu'il consent que le mal qu'il fait aux autres lui arrive, et qui jure pour le faire croire, ne sait pas même contrefaire l'homme de bien, LA BRUY. V. Ils sont hommes de probité, femmes

régulières, MASS. Carême, Mauvais riche. La fidélité aux lois, aux moeurs et à la conscience fait l'exacte probité, DUCLOS, Consid. moeurs, IV. La probité est la vertu des pauvres ; la vertu doit être la probité des riches, ID. ib. Le jour où le ministre se vanta d'avoir dans son portefeuille le tarif de toutes les probités de l'Angleterre, RAYNAL, Hist. phil. XIX, 2. C'est la probité même, c'est un homme plein de probité. PROBITÉ, INTÉGRITÉ. La probité est uniquement relative aux devoirs envers autrui et aux devoirs de la vie civile. à intégrité s'attache l'idée particulière d'une pureté qui ne se laisse entamer ni corrompre. XVIe s. La probité, qui n'est accompagnée de l'heur, est toujours méprisée, D'AUB. Conf. II, 9. Sa probité [de Jeanne Gray], sa doctrine aux langues grecque et hébraïque et sa constance rendirent sa mort efficaceuse, D'AUB. Hist. I, 76. Lat. probitatem, de probus, probe. [/quote:fbt1m0ff]

ou par l'académie française
[quote:fbt1m0ff]PROBITÉ. (Page 2:414)

PROBITÉ. n. f. Droiture, bonne foi, honnêteté rigoureuse. Probité éprouvée. Probité sévère, scrupuleuse. Homme de probité, de grande probité. Les lois, les règles, les devoirs de la probité. Il est d'une probité à toute épreuve. C'est un homme sans foi, sans probité, d'une probité suspecte. Un homme d'une probité reconnue. Un acte de probité. [/quote:fbt1m0ff]

Par So, le 03/10/2005 à 15:12

:))

Merci Jozef ! Image not found or type unknown

Donc nous pouvons assimiler la probité au respect de l'honneur et des bonnes moeurs...